

Commune de PIGNANS



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 26 septembre 2022

ARRÊTÉ N° 2022/489

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 26 septembre 2022 de la société VEOLIA EAU-S.V.A.G., sise rue de la Création – ZAC de Nicopolis à – 83170 - BRIGNOLES, représentée par Monsieur Jonathan FERNANDEZ,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise VEOLIA effectuera des travaux de terrassement mécanique sur chaussée chemin d'Astraud, afin de procéder à des branchements AEP pour le compte de Monsieur BARSOTTI, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le jeudi 29 et le vendredi 30 septembre 2022.

Article 3 :

Pendant la durée de l'intervention, le chemin d'Astraud sera fermé à la circulation au droit de la zone de travaux, avec passage possible en cas d'urgence.

Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise en place, maintenue et retirée par l'entreprise VEOLIA qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 5 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 26 septembre 2022.

Le Maire,

Fernand BRUN

